

by Formapi

# ***BPJEPS APT***

## **Activités Physiques pour Tous**



# OBJECTIFS

Le BPJEPS APT est un diplôme d'État de niveau 4, grâce à ce diplôme vous obtiendrez une carte professionnelle vous permettant d'enseigner contre rémunération.

Mise en œuvre, en autonomie et en sécurité, des compétences suivantes:

- Encadrer des groupes et conduire des projets d'animation des activités physiques tout public;
- Organiser et gérer des activités de découverte et d'initiation dans différentes familles d'activités sportives;
- Communiquer sur les projets et participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.



L'animateur possède les compétences pour initier à la pratique d'activités physiques dans 3 domaines :

- Les activités physiques d'entretien corporel,
- Les activités physiques à caractère ludique,
- Les activités physiques en espace naturel.

## Les métiers du BP JEPS A.P.T.

Animateur d'activités physiques ou sportives, animateur ou éducateur sportif polyvalent, animateur ou moniteur sportif. L'animateur exerce ses fonctions au sein de collectivités locales, associations sportives, structures de vacances, comités d'entreprises, bases de loisirs, secteur scolaire....

# FORMATION

Une formation qui alterne la pratique et la théorie : en structure, en cours et à distance FOAD\*



Durée : 10 mois

600 heures dont  
180 heures de formation  
à distance.

\*FOAD : Formation opérationnelle à distance



Diplôme de niveau 4 (BAC)

- UC1 : Encadrement tous publics dans tous lieux et toutes structures
- UC2 : Mise en œuvre un projet d'animation le projet
- UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention des «APT»
- UC4 : Mobiliser les techniques de la mention «APT» pour mettre en œuvre une séance ou cycle d'apprentissage

# CONDITIONS D'ENTRÉE

- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- Réussir les tests d'entrée de l'organisme de formation
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixées par décret
- Certificat médical (formulaire joint)

# L'APPRENTISSAGE MAIS PAS QUE...

## d'autres statuts sont possibles! Nous consulter

### Avantages pour l'employeur :

- Bénéficier des aides à l'embauche en vigueur
- Disposer d'un régime social favorable (exonération des charges)
- Accompagnement aux démarches administratives (via nos professionnels)
- Former un candidat et lui transmettre savoir-faire & savoir-être
- Aides possibles des collectivités locales

### Avantages pour l'apprenant :

- Une formation gratuite et être salarié
- Une carte d'apprenti
- Une couverture sociale, allocations familiales, congés, années de travail prises en compte pour la retraite
- L'encadrement par un tuteur et formateurs experts.
- Acquisition d'une qualification reconnue sur le marché du travail

## LES AIDES FINANCIÈRES

#### Coût de la formation



Pris en charge par l'opérateur de compétences OPCO

#### Salaire de l'apprenti



Aide à l'apprentissage: 6000 euros pour les - de 30 ans

#### Aides complémentaires



Maître d'apprentissage: Formation obligatoire (sous réserve d'éligibilité)


## RÉMUNÉRATION


\*\*aide à l'apprentissage sur 12mois


\*ou salaire minimum conventionnel si plus élevé


	Apprenti 18 à 20 ans	Apprenti 21 à 25 ans	Apprenti +25 ans*
1 <sup>ère</sup> année	759,77€ 43%	936,46€ 53%	1766,92€ 100%
Reste à charge**	259,77€	436,46€	1 266,92€

# CONTACTS


 @jdaformation\_byformapi


 Jda formation Formapi

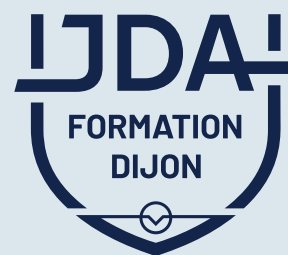
 JDA Formation Formapi

 07 63 87 70 08

 meunier.jdaformation@gmail.com

 18 Boulevard de l'Ouest 21000 Dijon

 <https://jdaformation.fr/>



by Formapi



← **INSCRIPTION**